



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 40674

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les difficultés que rencontre actuellement la profession bananière des Antilles françaises et qui sont dues essentiellement au surapprovisionnement du marché européen de la banane. Il lui demande ce qu'il compte faire pour éviter l'effondrement de cette production. Peut-on envisager en particulier des mesures de blocages du contingent tarifaire et du contingent additif pour tenter d'assainir la situation.

Texte de la réponse

Le secteur de la banane des Antilles françaises connaît de fortes difficultés provoquées notamment par les cyclones successifs qui ont engendré des dégâts importants depuis 1994 (perte de production, altération de la qualité du produit). Le surapprovisionnement du marché européen par les bananes des pays de la zone dollar a aggravé cette situation. Le Gouvernement est intervenu à plusieurs reprises auprès de la commission afin qu'elle adopte les mesures qui s'imposent pour remédier aux perturbations liées au surdimensionnement du contingent tarifaire et aux insuffisances en matière de contrôle des importations de bananes en provenance des pays tiers. Début 1997, la commission a pris, à la demande de la France, un règlement qui permettra de lutter efficacement contre les importations frauduleuses. Ce dispositif, de nature à réduire sensiblement le surapprovisionnement actuel du marché communautaire, devrait améliorer les conditions d'écoulement des bananes antillaises. Par ailleurs, le Gouvernement français a appelé l'attention de la commission sur la nécessaire prise en compte des difficultés des producteurs dans la formation de leur revenu. Au plan national, les mesures nécessaires ont été prises par les pouvoirs publics pour permettre aux organisations de producteurs de maintenir à un niveau suffisant les avances sur recette versées au planteur. Enfin, un dispositif de désendettement des producteurs en difficulté sera mis en place en Guadeloupe.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40674

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3475

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1328